

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de LANDREVILLE**

Date de la convocation : 10 Juin 2024

Date d'affichage : -

**SEANCE DU 17 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 10 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

**Présents** : Didier THIEBAUT – Maire

Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Véronique JOLLY, Adjoint

Michel BERGER - Roger PHILBERT - Anne PETITEAUX -

Jean-François PEPIN - Clément ROBERT -

**Représenté(s)** : Benjamin COUTURIER par Jean-François PEPIN

**Absent(s)** : Alizée VANUXEEM

**Le quorum (plus de la moitié des 10 Membres), atteint, la séance est ouverte**

**Ordre du jour** :

- **TRAVAUX EN COURS**
- **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**
- **SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT- Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social**
- **NOMINATION COORDONNATEUR COMMUNAL - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025**
- **FESTIVITES : TOUR DE FRANCE ET 14 JUILLET**
- **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de délibérer sur les sujets mis à l'ordre du jour.*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2024**

*Approuvé à l'unanimité des Membres présents et représentés.*

**DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Michel BERGER a été élu secrétaire de séance.

## **I. TRAVAUX EN COURS**

### **- Enfouissement des réseaux :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'avancement des travaux d'enfouissement des lignes électriques sur la Grande Rue ; la voie a été goudronnée et les trous rebouchés jusqu'à hauteur du VIVAL, les travaux sont reportés en raison de l'organisation du Tour de France le 07 juillet prochain. L'entreprise SNCTP entame les travaux d'enfouissement sur Rue de la Gare à partir de lundi 17 juin.

### **- Rue de Derrière l'Eglise :**

Les travaux sont en bonne progression, la réfection du mur, caniveaux et les bordures sont faites. Nous estimons entre trois semaines et un mois de travaux.

### **- Chemins divers / Voiries :**

Intervention du Géomètre pour bornage du chemin le Val Chatain. Enrobé et bicouche sur d'autres chemins en attente.

Chemin le Joncheret test de perméabilité en attente, relance de l'entreprise DOSSOT.

Dégradations détectées concernant le chemin du Fragne. Des travaux forestiers sont intervenus après régie de ce dernier, une demande est faite aux propriétaires et intervenants de prévenir à la Mairie avant d'effectuer des travaux.

Travaux de régies prévus de nouveau sur une partie chemin du Fragne jusqu'à la cabane de chasse.

Demande à l'entreprise de ROYER pour couper l'herbe en bordure des chemins.

### **- Restauration Eglise de l'Assomption 3ème tranche et Retables de Bouchardon :**

Organisation de la réunion 0 avec L'Architecte Daniel JUVENELLE, l'ensembles des entreprises retenues pour le marché et Madame Irène BORDEREAU.

Les ordres de service sont signés et le planning d'exécution est établi.

Une première intervention est effectuée par Madame Irène BORDEREAU pour la prise en charge du retable du Rosaire.

Les premières interventions pour les entreprises consisteront à retirer tous les bancs stockage à prévoir pour début septembre), installations des échafaudages et révision de toutes les dalles de l'Eglise prévus en lot Maçonnerie.

Lorsque les travaux seront terminés, l'état des espaces verts aux alentours de l'église sera à réévaluer, d'autres dépenses pourraient être engagé par la commune en ce sens.

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers municipaux de l'accord d'une subvention de 8631 € par la Région au titre de l'aménagement du parvis de l'Eglise.

Concernant l'association Fond de Dotation de Landreville ; Monsieur MONNIER Régis et Monsieur BECUE Christian étant décédés, l'association est en instance de réunion pour élection d'un nouveau Président et Vice-Président, Monsieur le Maire tiendra informé le Conseil Municipal à la prochaine réunion.

### **20240617001 - Attribution Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.) pour Travaux de l'Eglise de l'Assomption 3<sup>ème</sup> tranche et restauration des retables de Bouchardon**

Une consultation pour une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.) dans le cadre des MAPA « travaux de Restauration de l'église Assomption de Marie 3<sup>ème</sup> tranche » et « Restauration/Conservation des Retables de Bouchardon, Assomption et Maître-Autel » a été passée le 06 juin 2024, 4 entreprises ont été consultées. Les offres ont été réceptionnées le 17 juin 2024. Deux entreprises ont répondu. L'ouverture des plis a eu lieu le 17 juin 2024 en présence du Maire et des membres de la Commission d'appel d'offres.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres présentée par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour

Vote Pour	Contre	Abstention
9	0	0

- DECIDE d'attribuer au Bureau SOCOTEC pour un montant de 3800 € H.T. la mission SPS pour les travaux de Restauration de l'église Assomption de Marie 3<sup>ème</sup> tranche et Restauration/Conservation des Retables de Bouchardon, Assomption et Maître-Autel.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette consultation.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

## **II. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **Commission d'Action sociale :**

Le repas des Aînés s'est déroulé le lundi 10 juin à midi au café du commerce de Landreville, chaque aîné est reparti avec un set de table, une sucette en chocolat de la chocolaterie d'Eguilly-sous-Bois. Les doyens Madame Marceline HOUZELOT et Monsieur Gabriel SOULOT ont reçus un panier garni. Le repas a été apprécié, animé par le groupe « les mains dans les poches ».

Le coût d'un repas est de 33 € par personne.

La commission ne compose plus que de trois membres, Madame Anne CLIDERE et Madame Marie-Rose DEROUILLAT démission de ce dernier. Les membres de la commission demandent de faire appel aux bénévoles pour intégrer l'équipe, une publication peut être faite sur le prochain journal de Landreville infos.

### **Commission des fêtes :**

Une réunion s'est tenue le 27 mai à 18h00 pour les préparatifs des festivités du 14 Juillet 2024.

Madame JOLLY Véronique et Madame Anne PETITEAUX ont fait le point sur les lots pour les jeux organisés par la commune. Achats de lots adultes à prévoir.

### **Landreville Infos :**

Le n°42 a été mis dans les boîtes aux lettres pour les personnes concernées et ayant rendu le coupon à la mairie pour recevoir le document en format papier. Quelques exemplaires ont été mis à disposition au Café du commerce et au Vival. Cependant et au vu d'une demande trop importante pour recevoir de nouveaux le journal dans les boîtes aux lettres des personnes qui ne se sont pas prononcés précédemment, le conseil municipal décide avec 7 voix pour et 2 abstentions que le petit journal soit de nouveau déposé dans les boîtes aux lettres de tous les habitants de Landreville.

- Site web :

La refonte du site est en cours, un rendez-vous est convenu avec Monsieur MAZURIER Lucien pour prendre en main le logiciel et être autonome pour publier et mettre à jour les articles.

Tour de France : Prochaine réunion le 19 juin 2024 à 18h30. Diffusion des affiches pour l'évènement sur panneaux d'affichage, commerce, Facebook et Maelis.

## **III. SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT- Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social**

### **20240617002 - SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT - Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social**

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 20 mars 2024, SPL-Xdemat comptait 3 282 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin mars 2023, 124 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 8 ont été rachetées pour permettre à 8 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,

- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social détenues par 3 274 actionnaires.

Sur ces 3 341 actions communales et intercommunales, 527 sont auboises, 527 axonaises, 355 ardennaises, 286 marnaises, 430 haut-marnaises, 616 meurthe-et-mosellanes, 121 meusiennes et 479 vosgiennes. Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	500	15,23 %
Aisne	1 186	9,24 %	526	16,03 %
Ardennes	627	4,88 %	350	10,66 %
Marne	845	6,58 %	277	8,44 %
Haute-Marne	697	5,43 %	416	12,68 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	612	18,65 %
Meuse	626	4,88 %	122	3,72 %
Vosges	835	6,50 %	479	14,59 %
<b>Total</b>	<b>12 838</b>		<b>3 282</b>	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ». Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social, détenues par 3 274 actionnaires ;

- donner pouvoir au représentant de la commune de Landreville à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Après en avoir délibéré,

Vote Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-XDEMAT comme présenté ci-dessus et autorise le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

#### IV. NOMINATION COORDONNATEUR COMMUNAL - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

##### **20240617004 - RECENSEMENT POPULATION 2025 : RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR ET COORDONNATEUR COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population sera organisé du 16 Janvier au 15 Février 2025. Il est de la compétence des communes d'organiser ce recensement en liaison avec les services de l'INSEE.

Pour mener à bien ces opérations, il convient de procéder au recrutement d'un agent recenseur et coordonnateur communal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

Vote Pour	Contre	Abstention
9	0	0

**Décide** de recruter un coordonnateur communal et un agent recenseur pour le recensement de la population du 16 Janvier 2025 au 19 Février 2025.

**Dit** que les frais de repas et frais de déplacement relatifs aux formations seront pris en charge par la Commune.

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter l'agent et prendre les arrêtés correspondants et signer tous documents relatifs à cette décision.

#### V. FESTIVITES : TOUR DE FRANCE ET 14 JUILLET

##### Festivité dimanche 14 juillet 2024 :

Rassemblement à 15h00, Cérémonie à 15h15 suivi des jeux à l'espace Chaussin. La commune organise des plateaux repas froids pour la soirée et la buvette sera gérée par le Syndicat d'Initiative tout au long de la journée. La soirée sera animée par le disc-jockey DJMAUF LF Champagne Ardenne, feu d'artifice à 23h puis soirée dansante. La distribution de flyers aura lieu dans les jours qui suivent.

##### Tour de France dimanche 07 juillet 2024 :

Installation des barrières le long du chemin la Dioche jusqu'au chemin blanc et Grande Rue. Achat de 25 barrières pour barrer la Grande Rue. L'entreprise SNCTP prête également d'autres barrières à la commune.

Installation des pupitres à prévoir dans la première semaine de juillet.

L'ARD installe 6 bottes de paille au niveau du rétrécissement, le restant des préparatifs seront discutés à la réunion de mercredi prochain.

Voiture abandonnée stationnée en bordure du chemin blanc « Haut de forêt » qui sera retiré vendredi prochain pour ne pas perturber l'organisation de l'événement.

#### VI. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

##### - Organisation des bureaux de vote Elections Législatives :

Dimanche 30 juin 2024 :

8 H 0 0 - 11 H 0 0	PEPIN Jean-François	13 H 30 - 15 H 30	ROBERT Clément
	COUTURIER Benjamin		JOLLY Véronique
	THIEBAUT Didier	15 H 30 - 18 H 00	PHILBERT Roger
11 H 00 - 13 H 30	LOUIS-THIVET Jean-Philippe		BERGER Michel
	PETITEAUX Anne		

Dimanche 07 Juillet 2024 :

8 H 00 - 11 H 00	PEPIN Jean-François	13 H 30 - 15 H 30	PETITEAUX Anne
	JOLLY Véronique		LOUIS-THIVET Jean-Philippe / THIEBAUT Didier
	ROBERT Clément	15 H 30 - 18 H 00	PHILBERT Roger
LOUIS-THIVET Jean-Philippe	THIEBAUT Didier		
11 H 00 - 13 H 30	COUTURIER Benjamin		

Prévoir une affiche le 07 juillet 2024 pour inviter les électeurs à venir voter le matin avant que la Grande Rue soit fermée (avant 13h00).

- **Enquête Publique gestion des frênes malades** - Chalarose :

Une réunion de lancement de l'enquête publique se déroulera le jeudi 20 juin à 18h00 à la Maison des associations de Landreville avec les commissaires enquêteurs et les communes concernées.

Des permanences seront également faites à la Mairie pour permettre aux habitants, propriétaires et usagers de poser des questions sur le sujet.

- **Pose des rotondes sur l'espace Chaussin :**

Le mercredi 26 juin à 17h30. Achat d'une rotonde chez DANCOVER 12X6m pour 1618€ TTC. Des pièces sont récupérées de l'ancienne rotonde accidentée par le précédent orage.

- **Syndicat des Transports Bar-sur-Seine :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la subvention pour le transport Méridien à la charge de la commune désormais, 10 % de la somme est allouée pour le RPI de Landreville, Loches-sur-Ource et Viviers-sur-Artaut soit 374 € de subvention pour un montant de 3742 € de pris en charge par le RPI pour une année scolaire.

- **Cantine scolaire :**

**20240617003 - Renouvellement convention salle cantine scolaire**

Considérant les délibérations du Conseil Municipal, en date du 12 novembre 2009 et 24 Février 2010 créant une cantine scolaire et les modalités de fonctionnement.

Considérant que la mise à disposition de la salle de la cantine scolaire avait été signée par convention entre la Maison de la Parole et le RPI Landreville - Loches sur Ource - Viviers sur Artaut.

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler cette convention pour la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Vote Pour	Contre	Abstention
9	0	0

**DECIDE** le renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle de la cantine scolaire établie entre la Maison de la Parole et le RPI Landreville - Loches sur Ource - Viviers sur Artaut à compter du 01 septembre 2024 jusqu'au 30 juin 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- **Personnel communal :**

La commune à embauché Monsieur Dorian LAFFOND en complément de Fabiola ROYER pour remplacer Monsieur Alain SEMBEIL qui est en prolongation de congé longue maladie. Dorian travaille 6h le vendredi.

**20240617005 - Convention travaux communaux sur les RD N°67, 38 et 104 en agglomération de Landreville par le Département de l'Aube**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'une proposition de convention reçue de l'Agence Routière de Département (ARD de bar sur seine). La convention de travaux permet de remplacer l'ensemble des panneaux de signalisation d'entrée et de sortie en limite d'agglomération sur les routes RD 67, RD 38 et RD 104.

Le département finance la fourniture et les travaux pour la pose des panneaux, la commune prend en charge les frais d'entretien réguliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré :

Vote Pour	Contre	Abstention
9	0	0

ACCEPTE la proposition de convention de travaux avec le Département de l'Aube pour remplacement de l'ensemble des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération de Landreville

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de travaux et tous documents relatifs à ce dossier.

#### 20240617006 - Adhésion SPL - Projet Maison de santé d'Essoyes

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune d'Essoyes, pour se faire une SPL (société publique locale) a été créée en regroupant plusieurs communes. Chaque commune désireuse de participer à ce projet adhère moyennant une participation financière à hauteur de 15€ par habitant en se référant à la population légale 2024. Cet apport permet d'établir le capital social de la SPL.

La population légale de Landreville étant de 395 habitants pour 2024, la dépense totale pour adhésion est de 15€ X 395 = 5 925.00€ Il convient également de désigner un représentant de la commune et un suppléant actionnaire de la SPL.

Après avoir entendu exposer,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, délibère :

Vote Pour	Contre	Abstention
9	0	0

DECIDE d'adhérer à la SPL Maison de santé d'ESSOYES moyennant la somme de 5 925€ pour participation au capital social de la SPL

DESIGNE Monsieur le Maire pour représenter la commune et Monsieur Jean-Philippe LOUIS-THIVET en suppléant.

DIT que les dépenses sont inscrites dans le Budget primitif 2024

- Enquête publique Zone Energies Renouvelable (LOI APER) :

Une enquête publique sera à prévoir, des affiches seront préparées pour la seconde partie du mois de juillet.

#### Tour de table :

**Clément ROBERT : Roulis ; Le vannage est en très mauvais état – demande à effectuer auprès de DOSSOT pour le chemin du Roulis – relance, également pour l'espace Chaussin.**

**Chemin bicouche jusqu'à la borne du stade.**

**Les fauches qui passent pour entretenir les bordures de chemins vont un peu trop proche des propriétés.**

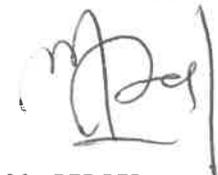
**Des nouvelles pour la clôture du tennis ? Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas de retour des deux entreprises sollicitées.**

**Jean-François PEPIN : Annonce sa démission à la commission Batiments, commission des fêtes et Landreville infos. A la demande de Monsieur COUTURIER, Monsieur PEPIN nous fait part du mauvais état de la Rue Notre dame.**

La séance est levée à 20h55.

Fait à Landreville, les jours, mois et an susdits

Secrétaire de séance,



M. BERGER

Le Maire,



D. THIEBAUT

